



DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du lundi 1er décembre 2025

En exercice : 23
Présents : 20
Excusés : 2
Absents : 1

Date de la convocation :
25/11/2025

Président de séance :
Stéphane TREMBLAY

Secrétaire de séance :
Alain DECHÂTRETTE

Rapporteur : Mr Defresne

N° interne de l'acte :
DELB_2025_V_10

Lundi 1er décembre 2025, le Conseil Municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Buchelay, dans la salle du Conseil.

Membres présents :

Sonia AMARA, Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Jémima CHARINI, Alain DECHÂTRETTE, Alain DEFRESNE, Alexandrine DETLING, Aurélie DOURAIS, Mattéo DUBARRY MILANO, Arnaud DUPUIS, Julien FORISSIER, Stéphanie GUYON, Philippe MILON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD, Richard RUIZ, Zakia SMAIL, Karim TALEB, Stéphane TREMBLAY.

Arrivée de Hicham EL MAÂTOUK à 20h38.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Emmanuel ALZAR (donne pouvoir à : Stéphane TREMBLAY), Fahd GHAZOUANI (donne pouvoir à : Stéphanie GUYON).

Membres Absents :

Safiya EL MANANI.

Objet de la délibération

Cession de la parcelle cadastrale ZK 28 à l'EPAMSA.

Contexte

La commune de Buchelay est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZK n°28, sise au cœur de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Mantes Innovaparc lieu-dit Les Cronières.

Dans le cadre des opérations d'aménagement de cette ZAC, l'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA), aménageur, souhaite acquérir cette parcelle afin d'avoir la pleine maîtrise foncière de ce secteur.

Cette cession s'inscrit dans la poursuite du développement de la ZAC et vise à permettre la

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR

réalisation des aménagements prévus au programme d'opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des Domaines de la DGFIP N° 2025-78118-81902 en date du 19 novembre 2025 estimant à 9 850 euros HT la valeur vénale de la parcelle cadastrée ZK 28,

Considérant, l'intérêt de l'EPAMSA sis 1 Rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie d'acquérir la parcelle communale cadastrée ZK 28 en vue de poursuivre ses opérations d'aménagement dans le cadre de la ZAC Mantes Innovaparc,

Considérant que cette parcelle est incluse dans le périmètre d'aménagement conduit par l'EPAMSA et doit être intégrée au projet de ZAC Mantes Innovaparc,

Considérant l'intérêt de céder cette parcelle pour le développement économique et urbain de la commune,

Considérant dès lors qu'il convient de soumettre au Conseil municipal la cession de la parcelle ZK 28 à l'EPAMSA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 16 voix pour et 6 abstentions:

Article I: D'autoriser la cession de la parcelle cadastrée ZK 28 au prix de 9 850 euros HT d'une contenance de 1036 m² à l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval sis 1 Rue de Champagne, 78200 Mantes-la-Jolie,

Article II: D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Article III : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article IV: Le Maire de Buchelay et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 16 voix Stéphane TREMBLAY, Emmanuel ALZAR, Sonia AMARA, Alain DEFRESNE, Philippe MILON, Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Jémima CHARINI, Alain DECHÂTRETTE, Alexandrine DETLING, Aurélie DOURAIS , Mattéo DUBARRY MILANO, Fahd GHAZOUANI, Stéphanie GUYON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD

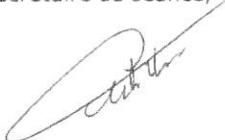
Contre : 0 voix

Abstentions : 6 voix Zakia SMAIL, Arnaud DUPUIS, Richard RUIZ, Hicham EL MAÂTOUK, Julien FORISSIER, Karim TALEB

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Alain DECHÂTRETTE,
Secrétaire de séance,



Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay,

